

CONSEIL MUNICIPAL – 10 DECEMBRE 2014–

L'an deux mille quatorze, le 10 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Louis ECHAVIDRE, maire.

Date de la convocation : 05 décembre 2014

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Jean-Louis ECHAVIDRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE et Dominique LOUZON.

Pouvoirs : Touria BAROUX à Jean-Louis ECHAVIDRE
Myriam BONHOURE à Marie ALLIER

Secrétaire de séance : Françoise FABIE

Ordre du jour :

- **Approbation des comptes-rendus des conseils du 22/10/14 et 28/11/2014 et signature des feuillets de clôture,**
- **Désignation au CODEV et correspondant sécurité routière,**
- **Point Péchoulié,**
- **Plan de sauvegarde,**
- **Devis travaux,**
- **Retour du Congrès des Maires,**
- **Réunion cantonale,**
- **Travaux sécurité,**
- **Gardiennage d'église,**
- **Prime de fin d'année,**
- **Indemnité du trésorier,**
- **Droit de préemption urbain,**
- **Questions diverses**

Approbation des comptes-rendus des conseils du 22 octobre et 28 novembre 2014

Les comptes rendus des conseils du 22 octobre et du 28 novembre sont approuvés à l'unanimité et les feuillets de clôture sont signés par les membres du conseil présents.

Désignation CODEV et correspondant sécurité routière

→ CODEV

Conformément à la loi Voynet du 25 juin 1999, le Sicoval a mis en place un Conseil de Développement en février 2014, suite à la dissolution de celui de la grande agglomération toulousaine. Cette instance de concertation est un lieu d'échanges, de réflexion, de propositions, regroupant des acteurs du territoire : des partenaires institutionnels, des acteurs économiques, sociaux, associatifs et culturels, ainsi que des habitants du territoire. Afin de renforcer la présence des habitants au Conseil de Développement mais aussi de garantir une représentativité territoriale du Sicoval, ce dernier nous a sollicité pour désigner un représentant non élu pour intégrer cette instance de consultation (un par commune).

Une séance de découverte aura lieu le 11 décembre à 18h30 à Montbrun-Lauragais.

Le Maire propose de désigner Monsieur Jacques LOURY comme représentant de la commune de Rebieue auprès du CODEV du SICOVAL.

→ Correspondant sécurité routière

En 2009, la Préfecture a demandé au conseil municipal de nommer un correspondant sécurité routière afin de développer des plans d'actions de sécurité routière à l'échelle des communes. Ce dernier est l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et des acteurs concernés. Suite aux dernières élections, le conseil municipal doit nommer un nouveau correspondant.

Après délibération, Nicolas BONNEAU et Philippe BRIDONNEAU sont nommés correspondants sécurité routière à l'unanimité.

Point Péchoulié

- ➔ Assainissement collectif : l'Agence Technique Départementale et le Sicoval ont été consultés au sujet de l'extension du réseau d'assainissement. La partie située entre le terrain Ladurantie et le Christ ne pose pas problème. A partir de là, 3 scénarii sont étudiés et demandent à être approfondis. Le Sicoval ne valide pas de projet dont le coût de branchement serait supérieur à 12 000 € par branchement et ce coût est calculé en fonction du nombre de maisons qui pourront se raccorder.
- ➔ Messieurs Charrié et Gambelin ont rencontré plusieurs lotisseurs et également des architectes. Ils présentent succinctement les différents projets proposés qui varient de 7 à une douzaine de lots. Il semble difficile au conseil de se prononcer sur un projet avec de telles disparités.

Après délibération, le conseil municipal décide de limiter le nombre de lots à 8 maxi, voire 9 avec le hangar. Après étude approfondie des possibilités d'assainissement et consultations juridiques associées, le lotissement sera fait de toute façon avec un VRD complet incluant l'assainissement collectif. Ce n'est qu'après ces étapes que sera demandé aux entreprises des précisions.

Collecte déchets

Le Sicoval envisage de supprimer les conteneurs papiers et plastiques du point tri et de passer au ramassage au porte à porte pour les trois communes concernées (Aureville, Clermont Le Fort et Rebigue). La commune de Rebigue s'oppose à cette décision car ce choix est plus coûteux et va à l'encontre de la démarche engagée pour le verre.

Plan de sauvegarde

Messieurs Bridonneau et Bonneau présentent le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), deux documents dont le but est de définir une organisation des services et moyens communaux en cas de risque majeur et qui doivent être validés par le conseil municipal. Le DICRIM est destiné à être diffusé le plus largement possible (site internet), la diffusion du PCS est plus restreinte.

Ce travail a mis en évidence la nécessité pour la commune de prévoir l'achat d'un mégaphone, de panneaux « route barrée », de barrières et de matériel de déneigement mais aussi de signer une convention avec Vivien Lagarde pour le déneigement. Il faudra aussi éclaircir le problème de l'assurance.

Après délibération (Vivien Lagarde ne prenant pas part au vote), le conseil municipal approuve par 13 voix pour et une abstention ces deux documents sous réserve de quelques corrections et donne pouvoir au maire pour mettre en phase les moyens communaux avec ces documents : achat de matériel et signature de convention.

Devis travaux

- ➔ Monsieur Louzon présente le projet complet de transformation de la salle polyvalente en salle de spectacle selon les normes de sécurité en vigueur. Cet aménagement nécessite l'achat d'une scène, de rideaux, la sonorisation et l'éclairage de la salle. Monsieur Louzon a contacté plusieurs entreprises et présente aujourd'hui les devis suivants :
 - Scène de 24 m² démontable avec charriots de transport : entreprise TRIGANO pour un montant de 3 477.35 € HT.
 - Sonorisation : 6 enceintes fixes, ampli, micros : entreprise SUNSET pour un montant de 1633.33 € HT.
 - Rideaux : avant scène, fond de scène, jupe de scène + 2 rideaux de porte : entreprise SUNSET pour un montant de 1 383.83 € HT.

- Eclairage : 3 gros projecteurs à led : entreprise SUNSET pour un montant de 930.83 € HT.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la transformation de la salle polyvalente en salle de spectacle et approuve les devis présentés ci-dessus pour un montant total d'environ 7 500 € HT. Une aide du Conseil Général sera sollicitée.

➔ Aménagement aires de jeux (skate park, multi sport et petite enfance) : Monsieur Haug a vu 2 sociétés au salon des maires mais n'a pas encore approfondi leurs propositions. Par ailleurs, Messieurs Echavidre et Haug ont rencontré au Salon des maires la société « Modulobosse » qui propose plusieurs éléments (de 13 à 40 kg) permettant, selon diverses combinaisons, de créer une mini piste pour BMX, trottinettes, skates, rollers... pour un coût aux alentours de 3 000 €. Cette solution semble intéressante et sera approfondie.

Pour rappel, Monsieur Haug a déjà consulté trois entreprises et il faut compter entre 70 000 et 100 000 € pour l'aménagement des trois zones.

Il est convenu que Monsieur Haug diffuse aux membres du conseil les devis et documents en sa possession pour l'aménagement des 3 zones afin que chacun puissent étudier en détail les propositions. Il rencontrera également la société Husson pour de nouvelles propositions.

Retour Congrès des Maires

Monsieur Echavidre tient à la disposition des membres du conseil le texte du discours de Manuel Valls au congrès des maires ainsi qu'une étude sur les finances des collectivités.

Réunion cantonale et travaux sécurité

Lors de la réunion cantonale, la demande de sécurisation du carrefour du Pin a été renouvelée.

Les deux demandes de programme d'aménagement / sécurité de la commune (entrée du village et As Blancs) ont été inscrites en amendes de police et pourraient bénéficier de la subvention du Conseil Général à hauteur de 68 %.

Gardiennage d'église

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement d'une indemnité de gardiennage d'église versée à Monsieur le curé.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité le versement d'une indemnité de gardiennage d'église fixé par circulaire du 25/02/14 à 119.55 € pour l'année 2014 (inchangé par rapport à 2013).

Prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 19 mars 1992, un régime indemnitaire a été défini pour les agents des filières administratives en application du décret n° 91-875 du 6/09/91. Les primes instaurées appliquaient directement les mécanismes de la Fonction Publique d'Etat à savoir IFTS et IHTS.

Il propose :

⇒ La reconduction du régime indemnitaire choisi pour la commune, respectant les limites maximum résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat pouvant être attribué aux agents titulaires et non titulaires.

Le Maire étant chargé de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent sans que cette attribution puisse dépasser annuellement le montant maximum individuel applicable aux agents de l'Etat de grade équivalent décide que pour cette année 2014, pour le personnel communal, le taux sera de 8,5%.

⇒ Cette prime sera versée au mois de décembre pour l'ensemble du personnel communal.

⇒ L'attribution individuelle est liée aux responsabilités exercées, aux compétences et à la qualité du travail effectué.

⇒ Le bénéfice de ce régime est acquis au prorata du temps travaillé.

⇒ Les dépenses relatives à ce régime indemnitaire sont inscrites au budget en prenant en compte les emplois effectivement titulaires et non titulaires et le temps de travail.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité le versement de la prime dans les conditions énoncées par le Maire.

Indemnité du trésorier

Deux décrets de 1983 ont institués des indemnités de budget et de conseil qui peuvent être versées au receveur municipal sur décision de l'assemblée délibérante. L'indemnité de budget est d'un montant de 45.73 €, tandis que l'indemnité de conseil résulte de l'application d'un barème dégressif calculé sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos auquel on applique un taux. Pour Rebigue, cette indemnité de conseil s'élève à 358.73 € avec un taux d'indemnité de 100%.

Après délibération, le conseil municipal de Rebigue décide par 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions d'appliquer un taux de 50 % pour l'indemnité de conseil ainsi ramenée à 179.37 € et d'attribuer l'indemnité de budget d'un montant de 45.73 €.

Droit de préemption urbain

Un terrain agricole est actuellement en vente dans le village.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de se porter acquéreur d'un terrain vendu par la SOTEVIA.

Questions diverses

→ Commission SICOVAL / déchets :

Les tarifs déchets vont augmenter en 2015. Pour une famille de 3 personnes cette augmentation est estimée à environ 10 €.

La mise en place de la redevance incitative est encore repoussée et devrait entrer en vigueur en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.